

Date **16/09/2016**

Délibération n°2016- 07-02

Commune de TROISVILLES 59980

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

Nombre de Conseillers : En exercice 13
Présents 7 Absents 6
Procurations 3 Votants 10

L'an deux mil seize, le 16 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 9 septembre 2016, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DOSIERE, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Marc DOSIERE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Franck DYPRE, Mme Odile WALLEZ, M. Valéry BURLION, Mme Nadine BRICOUT, Mme Nathalie PRUVOST.

Étaient absents : Mme Guislaine BLARY procuration à M. QUENNESON, M. Jean-Claude BRICOUT procuration à M. DOSIERE, M. Christophe CATHIER procuration à M. DYPRE, M. Patrice TIMOLEON, M. Richard SUXDORF, M. Pascal ROELS.
M. QUENNESON est élu secrétaire de séance.

Objet : NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 6 février 2015 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12-VI. du décret précédemment cité, il est possible pour les procédures d'élaboration ou de révision d'un plan local d'urbanisme engagé avant le 31 décembre 2015 de suivre les nouvelles dispositions réglementaires du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré

LA COMMUNE DÉCIDE D'APPLIQUER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CODE DE L'URBANISME DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc DOSIERE.



Rendu exécutoire, par Nous Maire de Troisvilles compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le 03/10/2016 et de sa publication le 03/10/2016. Le Maire, Jean-Marc DOSIERE.

